



S.M.E.A. de la Basse-Limagne

Envoyé en préfecture le 15/12/2023

Reçu en préfecture le 15/12/2023

Publié le

ID : 063-256300187-20231214-2023_12_59-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil vingt-trois, le 14 décembre, le Comité Syndical de la BASSE-LIMAGNE, s'est réuni à JOZE, sous la Présidence de Monsieur René LEMERLE.

Comité Syndical du
14/12/2023

Etaient présents : Voir liste jointe.

Objet : **TARIFS ASSAINISSEMENT 2024 LEMPTY**

Délibération
n° 2023-12-59

Monsieur le Président explique que, pour 2024, le Syndicat fait le choix d'appliquer les mêmes tarifs que ceux de 2023 votés par les communes. Le Syndicat aura l'année 2024 pour étudier le diagnostic et le zonage de chaque commune.

Il propose de fixer par délibération les tarifs 2024 pour la commune de Lempty. Ces tarifs seront applicables à la date de réception de l'arrêté préfectoral validant l'adhésion de la commune.

Date de convocation :
30/11/2023

Les tarifs assainissement collectif 2024 du Syndicat pour Lempty sont arrêtés comme suit :

Nombre de membres
en exercice : 87
Nombre de membres
présents : 44
Nombre de suffrages
exprimés : 52

VOTE :
Pour : 52
Contre : 0
Abstention : 0

Secrétaire de
séance :
Amalia QUINTON

Année	2022	2023	2024
Part Syndicale Part variable - Habitants du PUY HT	2,57	2,57	2,57
Part Syndicale Part variable- Habitants du Bourg HT	1,28	1,28	1,28
Redevance modernisation des reseaux de collecte Agence de l'eau HT	0,16	0,16	0,16
Taux de TVA AC	10	10	10
Cout m3 TTC (pour 120 m3) Habitant du PUY	3,00	3,00	3,00
Cout m3 TTC (pour 120 m3) Habitant du BOURG	1,58	1,58	1,58

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication. La juridiction compétente peut notamment être saisie via une requête remise ou envoyée au greffe du tribunal administratif ou par l'application Télérecours citoyen accessible à partir du site www.telerecours.fr

Après délibération à l'unanimité, le Comité syndical adopte les tarifs d'assainissement collectif 2024 pour la commune de Lempty, comme fixés ci-dessus.

**FAIT & DELIBERE, les mêmes
Jour, mois et an que ci-dessus.**

Le Président,
René LEMERLE

